

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 01-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le  ID : 041-254102023-20260122-01_2026_DEL-DE			
Objet : Modification du tableau des effectifs n°1	Catégorie : Ressources humaines	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 32 - votants : 37	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie
Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain </td> </tr> </table>			Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain
Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 09-2024 du 22 février 2024, portant mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4/12/2025, portant sur le tableau des effectifs,

Considérant que le tableau des effectifs fait apparaître un nombre de postes vacants supérieur au nombre de postes pourvus,

Considérant que ces vacances de postes font suite à des départs d'agents ou des avancements de grade,

Considérant le besoin de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour, en tenant compte notamment des éléments suivants :

- Nomination d'un attaché à 28/35^{ème} (modification du temps de travail de la chargée de communication)
- Nomination d'un agent de maîtrise pour donner suite à une promotion interne
- Nomination d'un rédacteur suite un à une promotion interne
- Suppression de postes d'adjoint technique (départ en retraite).
- Suppression de postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (départ en retraite)
- Départ d'un attaché

Les postes suivants sont supprimés :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes supprimés
Attaché	TC	1
Technicien	TC	1
Adjoint technique	TC	14
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC	5
Adjoint technique	TNC 24/35 ^{ème}	2
Nombre total de postes supprimés		23

PROPOSE :

Le Président propose la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1	TC
Attaché	A	1	0	TNC/28/35ème
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	1	0	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	TC
TOTAL		7	2	

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260122-01_2026_DEL-DE

S²LO

FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	TC
Agent de maîtrise	C	1	0	TC
Agent de maîtrise 1 ^{er} classe	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	1	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	5	2	TC
Adjoint technique	C	23	5	TC
	C	1	2	TNC/28/35ème
	C	1	0	TNC/24/35ème
TOTAL		38	10	
Nombre total de postes		45	12	

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets
ValDern
Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

MONSIEUR THIERRY BOULAY
PRESIDENT DE VAL DEM
Z.A.C. DU HAUT DES CLOS
ALLEE CAMILLE VALLAUX
41100 VENDOME

Affaire suivie par V. EVE-CROUZET

Ligne directe : 02 54 56 68 54

✉ : v.eve-crouzet@cdg41.org

La Chaussée-Saint-Victor,
Le 04/12/2025

N/Réf. : C.P. 121.25. - EM/VEC

Objet : **Avis du Comité Social Territorial du 04/12/2025**

Monsieur le Président,

Comme suite à votre saisine, j'ai soumis au comité social territorial placé auprès du centre départemental de gestion, qui s'est réuni le **04/12/2025**, votre dossier relatif à :

Objet	SUPPRESSION DE POSTE ET MAJ TE
Saisine détaillée	* Contexte : Suppression de 23 postes et mise à jour du tableau des effectifs * Modalités : --> Suppression d'un poste au grade d'attaché à temps non complet --> Suppression d'un poste au grade de technicien à temps complet --> Suppression de 14 postes au grade d'adjoint technique à temps complet --> Suppression de 5 postes au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet --> Suppression de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 24/35ème * Date d'effet : 1er janvier 2026
Représentants du personnel	Avis favorable à l'unanimité
Représentants de la collectivité	Avis favorable à l'unanimité

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,




Eric MARTELLIERE

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 02-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le ID : 041-254102023-20260122-02_2026_DEL-DE 			
Objet : Modification du tableau des effectifs – modification du temps de travail	Catégorie : Ressources humaines	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 32 - votants : 37	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 09-2024 du 22 février 2024, portant mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12/12/2025, portant sur le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour, en tenant compte notamment des éléments suivants :

Pour donner suite à l'augmentation de la charge de travail en déchetterie, il est proposé à l'agent de passer de 28/35^{ème} à 35/35^{ème}.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique 28//35^{ème}
- Nomination d'un adjoint technique à 35/35^{ème} (poste vacant dans le tableau des effectifs)

L'agent a accepté cette hausse de la durée hebdomadaire de travail.

PROPOSE :

Le Président propose la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF		DUREE HEBDO
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1	TC
Attaché	A	1	0	TNC/28/35ème
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	1	0	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	TC
TOTAL		7	2	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	TC
Agent de maîtrise	C	1	0	TC
Agent de maîtrise 1 ^{er} classe	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	1	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	5	2	TC
Adjoint technique	C	24	4	TC
	C	0	2	TNC/28/35ème
	C	1	0	TNC/24/35ème
TOTAL		38	9	
Nombre total de postes		45	11	

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260122-02_2026_DEL-DE

S²LO

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

ValDem

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Affaire suivie par : Virginie EVE-CROUZET
Ligne directe : 02 54 56 68 54
✉ : v.eve-crouzet@cdg41.org

MONSIEUR BOULAY THIERRY
PRESIDENT DE VAL DEM
ALLEE CAMILLE VALLAUX
41100 VENDOME

La Chaussée-Saint-Victor,
Le 11/12/2025

N/réf : CP. 127.25. EM/VEC
Objet : Avis du Comité Social Territorial

Monsieur le Président,

Le calendrier de réunions du Comité Social Territorial ne permet pas toujours de réunir les membres de cette instance dans un délai compatible avec les contraintes de fonctionnement des collectivités et établissements publics de moins de 50 agents affiliés au Centre Départemental de Gestion.

Au regard de l'article 32 du règlement intérieur du Comité Social Territorial approuvé le 12 janvier 2023 autorisant par délégation le président du Comité Social Territorial (ou à son représentant en cas d'indisponibilité) à émettre un avis immédiat sur les seules demandes relatives :

- ✓ Aux modifications à la hausse du temps de travail des agents dès lors que celles-ci sont accompagnées d'un accord écrit de l'agent occupant le poste ;
- ✓ Aux propositions de ratios « promus-promouvables » en matière d'avancement de grade lorsque le taux proposé est égal à 100% ;
- ✓ Aux modifications du tableau des emplois pour permettre la nomination d'un agent lors d'un avancement de grade.

Comme suite à votre courrier et dans le cadre de cette délégation, j'ai donc examiné votre dossier relatif à :

Objet de la saisine	Détail de la saisine	Information complémentaire
AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL	* Contexte : Augmentation du temps de travail du poste d'agent d'accueil de déchetterie * Incidence : --> Suppression d'un poste au grade d'adjoint technique à temps non complet 28/35ème --> Création d'un poste au grade d'adjoint technique à temps complet * Date d'effet : Après avis du CST, délibération exécutoire et Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE) d'un mois à compter de l'établissement de l'arrêté par le CDG	Courrier accord agent fourni

Je vous informe que votre demande reçoit un avis favorable et que j'en informerai les membres du Comité Social Territorial lors de la prochaine séance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,




Eric MARTELLIERE

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 03-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le  ID : 041-254102023-20260122-03_2026_DEL-DE			
Objet : Avis sur la demande d'affiliation au CDG41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne	Catégorie : Ressources humaines	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 32 - votants : 37	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

L'article L452-13 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et l'article 2 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion [...] ».

S'agissant des collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du CGFP dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés
- soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé au Conseil syndical du Syndicat ValDem de faire valoir son accord ou son opposition à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L452-13 et L452-20,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

PROPOSE :

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

Article 1 :

De donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} mars 2026.

Article 2 :

Que Monsieur le Président/La Présidente est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Article 1 :**
Donne un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1er mars 2026.
- **Article 2 :**
Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

De : Karine Naudin <k.naudin@cdg41.org>

Envoyé : mardi 16 décembre 2025 12:38

À : Karine Naudin <k.naudin@cdg41.org>

Objet : Affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte du SCoT "Vallée du Cher à la Sologne" au CDG41

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260122-03_2026_DEL-DE



La Chaussée-Saint-Victor, le 15 décembre 2025

N/Réf : CDG.01.12.25 – KN/GTM/EM

Objet : Information relative à la demande d'affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte du SCoT « Vallée du Cher à la Sologne »

Pièce jointe : Modèle délibération

Mesdames et Messieurs les Maires et Président.e.s des collectivités et établissements affiliés

Je porte à votre connaissance qu'en application de l'article 30 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, j'ai accusé réception le 9 décembre 2025 d'une demande d'affiliation à titre volontaire au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher émanant du :

Syndicat mixte du SCoT « Vallée du Cher à la Sologne »

15 A rue des Entrepreneurs

41700 Le Controis-en-Sologne

Conformément à l'article 30 précité, il vous est demandé, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de cette demande, de vous prononcer sur cette affiliation par la prise d'une délibération de votre organe délibérant.

Je vous invite à me faire parvenir cette délibération par courriel à (k.naudin@cdg41.org) dans les meilleurs délais. Un modèle de délibération vous est joint.

A l'expiration du délai de 2 mois susvisé, soit le 9 février 2026, je constaterai si les conditions de majorité requises à l'article L452-20 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), sont remplies et je prendrai un arrêté d'affiliation ou de rejet, qui sera notifié à l'établissement public demandeur.

Sauf opposition, cette affiliation à titre volontaire prendra alors effet au 1^{er} avril 2026 et pour une durée minimum de 6 ans.

La Direction générale du Centre De Gestion demeure à votre disposition pour, si vous le souhaitez, vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez juger utile.

Je vous prie d'agréer, Che.ère.s collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,


Eric MARTELLIERE



 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 04-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le  ID : 041-254102023-20260122-04_2026_DEL-DE			
Objet : Enregistrement des opérations non budgétaires	Catégorie : Finances	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 32 - votants : 37	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

La trésorerie nous demande d'apporter des modifications sur différentes écritures :

- Régularisation des dépenses effectuées à tort au compte 2031 pour le bien 2022 MARCHE BIO DECHTS

PROPOSE :

Pour ce faire, il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le comptable à enregistrer les opérations non budgétaires suivantes :
 - o Débit 1068/Crédit 2031 inventaire 2022 MARCHE BIO DECHTS pour 53 154,00 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Autorise le comptable à enregistrer les opérations non budgétaires suivantes :
 - o Débit 1068/Crédit 2031 inventaire 2022 MARCHE BIO DECHTS pour 53 154,00 €

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



ValDem

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260122-05_2026_DEL-DE



Syndicat mixte de collecte
et de valorisation des déchets
ménagers du Vendômois

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

€ € €

Sommaire

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)	3
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	4
Les masses budgétaires	4
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
Recettes de fonctionnement	4
Dépenses de fonctionnement	5
Les intérêts de la dette	6
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
Recettes d'investissement	6
Répartition des recettes d'investissement :	6
Dépenses d'investissement	7
Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement	8
Tableau des emprunts	8
Endettement pluriannuel des emprunts à compter de l'exercice 2016	8
Remboursement de la dette	10
Évolution du remboursement par emprunt	10
Répartition de la dette par emprunt	11
Dette par habitant	11
Évolution de la dette par habitant	11
Évolution de la population DGF	12
Évolution du coût par habitant	12

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que dans le cadre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans l'EPCI.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un exemplaire doit être adressé au Représentant de l'État et être publié.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260122-05_2026_DEL-DE



Les masses budgétaires

	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	9 037 138	8 724 266	10 971 665
Dépenses de fonctionnement	9 037 138	8 724 266	10 971 665
Dont intérêts des emprunts	30 000	25 000	50 000
Recettes d'investissement	2 173 292	1 372 352	2 867 229
Dépenses d'investissement	2 173 292	1 372 352	2 867 229

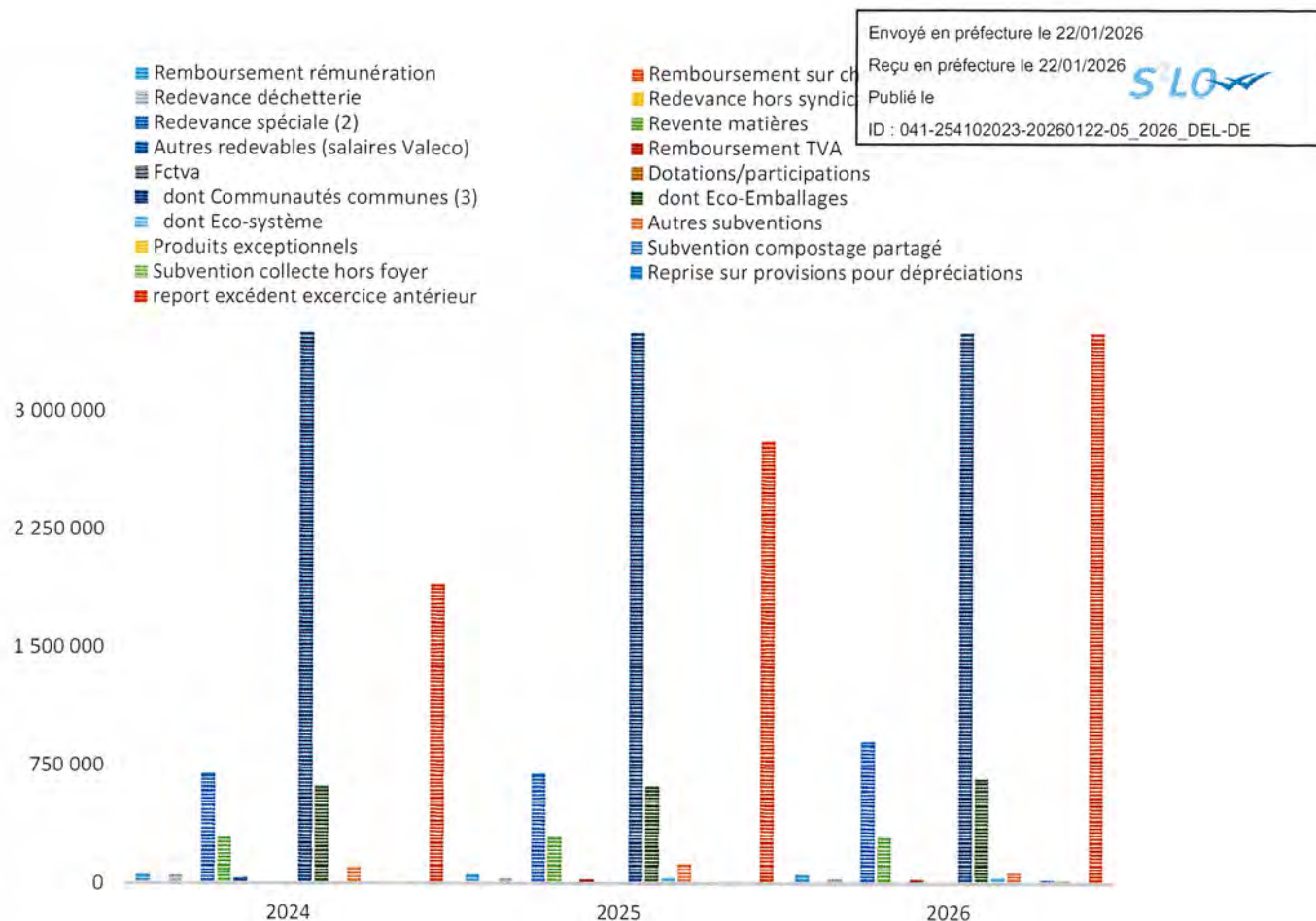
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement :

Années	Recettes de fonctionnement	Évolution n-1	En euros/habitant
2024	8 724 266 €	-3,46%	174,39 €
2025	9 669 399 €	10,83%	193,38 €
2026	10 971 665 €	13,47%	220,44 €

	2024	2025	2026
Remboursement rémunération	60 000	60 000	60 000
Remboursement sur charge SS et prévoyance	10 000	10 000	10 000
Redevance déchetterie	50 000	33 000	30 503
Redevance hors syndicat	2 000	2 000	2 000
Redevance spéciale (2)	700 000	700 000	900 000
Revente matières	300 000	300 000	300 000
Autres redevables (salaires Valeco)	35 000	10 503	5 000
Remboursement TVA	0	25 000	25 000
Fctva	5 000	5 000	10 000
Dotations/participations			
dont Communautés communes (3)	4 906 550	4 904 196	4 881 540
dont Eco-Emballages	625 000	625 000	642 656
dont Eco-système	0	40 000	40 000
Autres subventions	110 000	125 698	73 000
Produits exceptionnels	2 000	2 000	10 000
Subvention compostage partagé			22 796
Subvention collecte hors foyer			17 903
Reprise sur provisions pour dépréciations	1 500	1 500	1 500
report excédent exercice antérieur	1 907 216	2 815 502	3 939 768



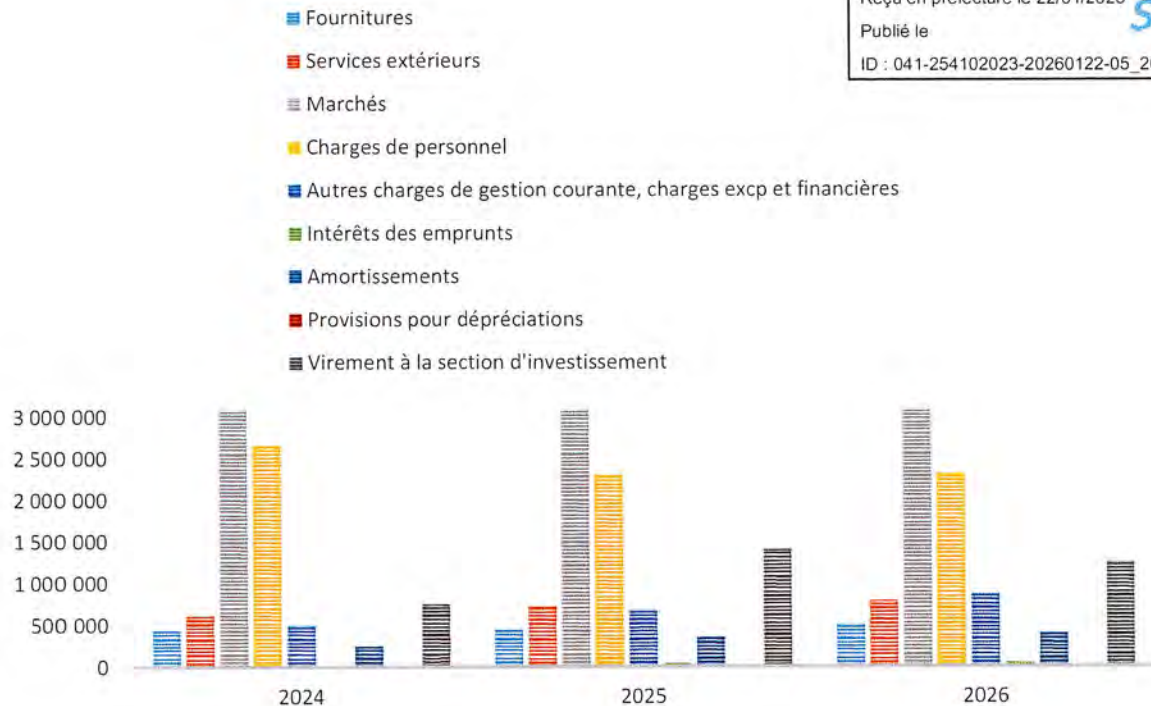
Les recettes de fonctionnement sont variables d'une année à l'autre. Cela est dû à la fluctuation des prix de reprise des matériaux ainsi qu'aux tonnages collectés. La fluctuation de la TEOM est uniquement due aux fluctuations de la population

Dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Évolution n-1	En euros/habitant
2024	8 724 266 €	-3,46%	174,39 €
2025	9 669 399 €	10,83%	193,38 €
2026	10 971 665 €	13,47%	220,44 €

Répartition des dépenses de fonctionnement :

	2024	2025	2026
Fournitures	441 500	449 000	504 000
Services extérieurs	617 500	730 000	787 500
Marchés	3 633 000	3 720 000	4 790 000
Charges de personnel	2 659 500	2 300 000	2 307 936
Autres charges de gestion courante, charges excp et financières	500 000	674 000	867 000
Intérêts des emprunts	25 000	45 000	50 000
Amortissements	250 000	351 399	400 000
Provisions pour dépréciations	20 000	20 000	20 000
Virement à la section d'investissement	747 954	1 400 000	1 245 229



Nos charges de personnel sont en relation avec l'exercice de nos missions en régie (collecte et déchetteries). Dans la recherche de l'équilibre de notre budget, le poids de l'augmentation des charges d'énergies et de carburant nous impactent fortement.

Les intérêts de la dette

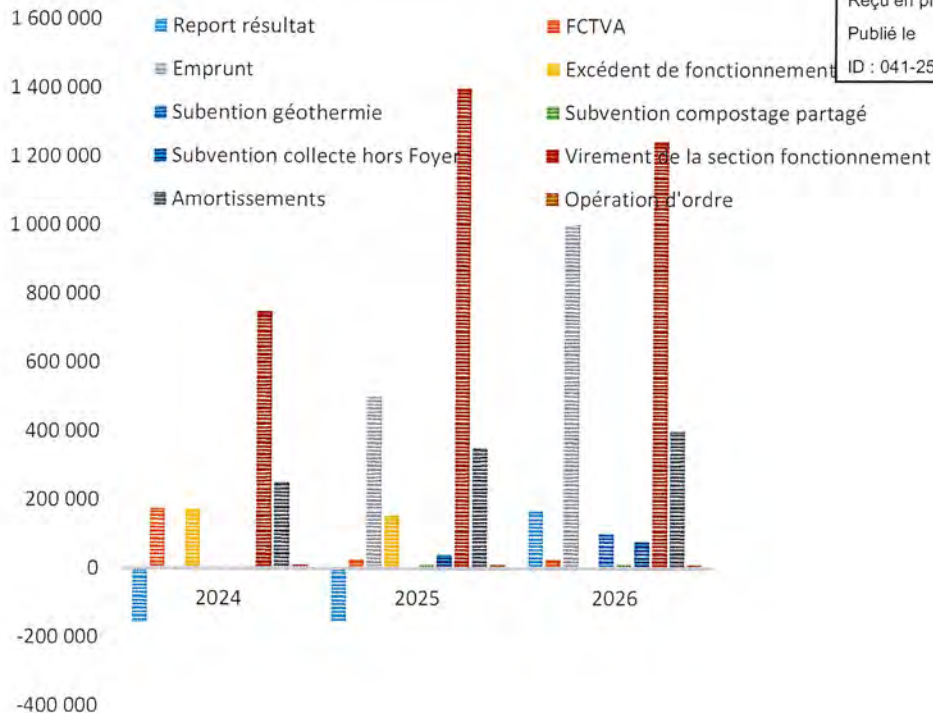
2024	2025	2026
25 000 €	45 000 €	50 000 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Répartition des recettes d'investissement :

	2024	2025	2026
Report résultat	-157 203	-153 196	167 700
FCTVA	175 000	25 000	25 000
Emprunt	0	500 000	1 000 000
Excédent de fonctionnement	171 898	153 196	
Subvention géothermie			100 000
Subvention compostage partagé	0	9 770	10 000
Subvention collecte hors Foyer	0	40 000	77 000
Virement de la section fonctionnement	747 954	1 400 000	1 245 229
Amortissements	250 000	351 399	400 000
Opération d'ordre	10 000	10 000	10 000



Dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement	Évolution n-1
2024	1 372 352 €	-36,85%
2025	2 489 365 €	81,39%
2026	2 867 229 €	15,18%

	2024	2025	2026
Emprunts	165 000	198 169	300 000
Frais d'études	80 000	60 000	80 000
Concessions et droits similaires	10 000	2 000	10 000
Mise au norme des déchetteries suite assurance	0	0	60 000
Sécurisation des déchetteries	15 000	15 000	
Travaux plateforme déchets verts			700 000
Travaux déchetterie Morée			250 000
Travaux déchetterie	200 000	726 000	56 729
Travaux géothermie	0	350 000	400 000
Matériel de transport	0	400 000	400 000
Matériel informatique	80 000	25 000	25 000
Mobilier	30 000	10 000	12 000
Autres immobilisations corporelles (bacs, composteurs, colonnes)	500 150	540 000	460 000
Équipement collecte hors foyer			78 500
Équipement compostage partagé			25 000
Opération d'ordre	10 000	10 000	10 000



Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Tableau des emprunts

Code	Désignation	Date obtention	Capital emprunté	Date de fin	Dette en capital au 01/01/2026
17	Investissements 2014	31/01/2014	450 000	30/01/2029	67 500
16	Décharge Lignièrès	19/06/2012	300 000	18/06/2032	113 125
18	Bâtiment multifonctions	02/12/2016	800 000	06/01/2037	410 000
19	Achat de 3 benne OM	02/08/2022	800 000	31/07/2032	473 124

Endettement pluriannuel des emprunts à compter de l'exercice 2017

Code d'emprunt	Désignation	2017	2018	2019
15	bacs et colonnes	138 203,58	-	-
14	Bennes	197 592,29	197 592,29	197 592,29
10	Centre transfert	66 689,03	64 628,93	62 568,82
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	41 016,52	40 088,52	39 160,80
18	Bâtiment multifonctions	35 747,25	47 323,50	46 935,50
19	Achat de 3 benne OM	-	-	-
	total	500 548,44	370 933,01	367 557,18

Code d'emprunt	Désignation	2020	2021	2022	2023
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	197 592,29	-	-	-
10	Centre transfert	60 525,65	58 448,62	56 388,55	-
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	38 255,97	37 305,39	36 377,68	35 449,97
18	Bâtiment multifonctions	46 547,50	46 159,50	45 771,50	45 383,50
19	Achat de 3 benne OM	-	-	19 542,54	85 656,20
	total	364 221,18	163 213,28	159 837,50	102 133,24

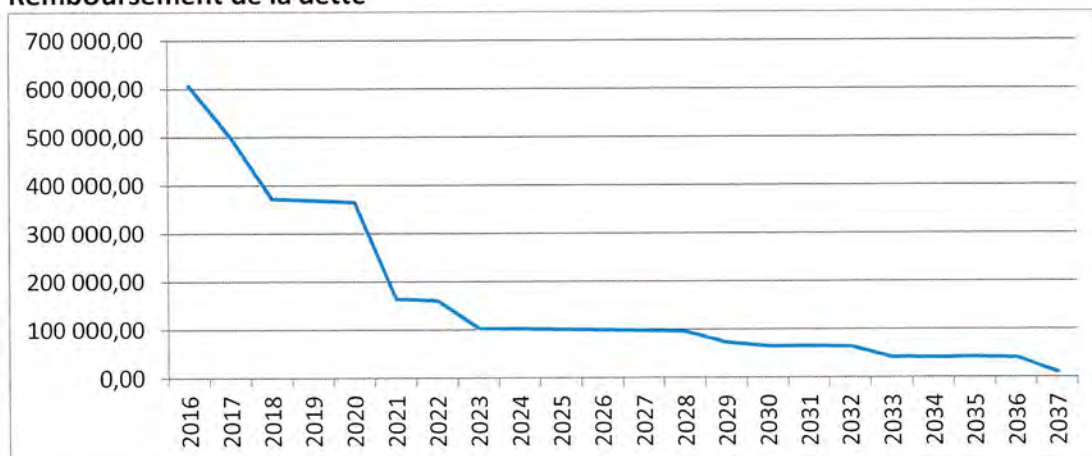
Code d'emprunt	Désignation	2024	2025	2026	2027
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignièrès	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	34 534,95	33 594,55	32 666,84	31 739,14
18	Bâtiment multifonctions	44 995,50	44 607,50	44 219,50	43 831,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,20	85 656,20	85 656,20	85 656,20
	total	100 830,22	99 501,82	98 186,11	96 870,41

Code d'emprunt	Désignation	2028	2029	2030	2031
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignièrès	30813,97	7558,46	-	-
17	Investissements 2014	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
18	Bâtiment multifonctions	43443,5	43055,5	42 667,50	42 279,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,20	85 656,20	85 656,20	85 656,20
	total	95 557,24	71 913,73	63 967,27	63 579,27

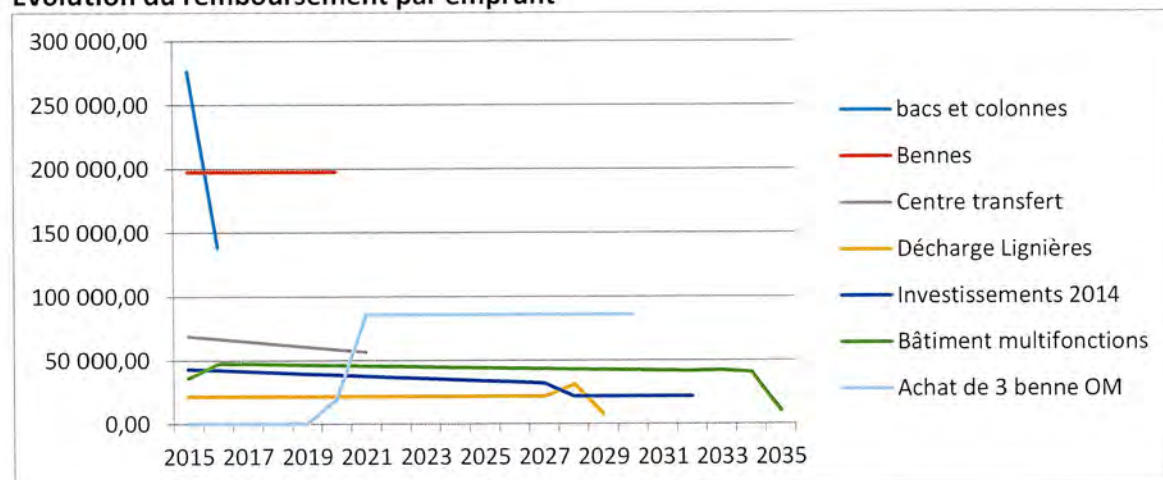
Code d'emprunt	Désignation	2032	2033	2034	2035
15	bacs et colonnes	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-
16	Décharge Lignièrès	-	-	-	-
17	Investissements 2014	21 299,77	-	-	-
18	Bâtiment multifonctions	41 891,50	41 503,50	41 115,50	41 727,50
19	Achat de 3 benne OM	85 656,06			
	total	63 191,27	41 503,50	41 115,50	41 727,50

Code d'emprunt	Désignation	2036	2037	
15	bacs et colonnes	-	-	
14	Bennes	-	-	
10	Centre transfert	-	-	
16	Décharge Lignièrès	-	-	
17	Investissements 2014	-	-	
18	Bâtiment multifonctions	40 339,50	10 024,25	
19	Achat de 3 benne OM			
	total	40 339,50	10 024,25	

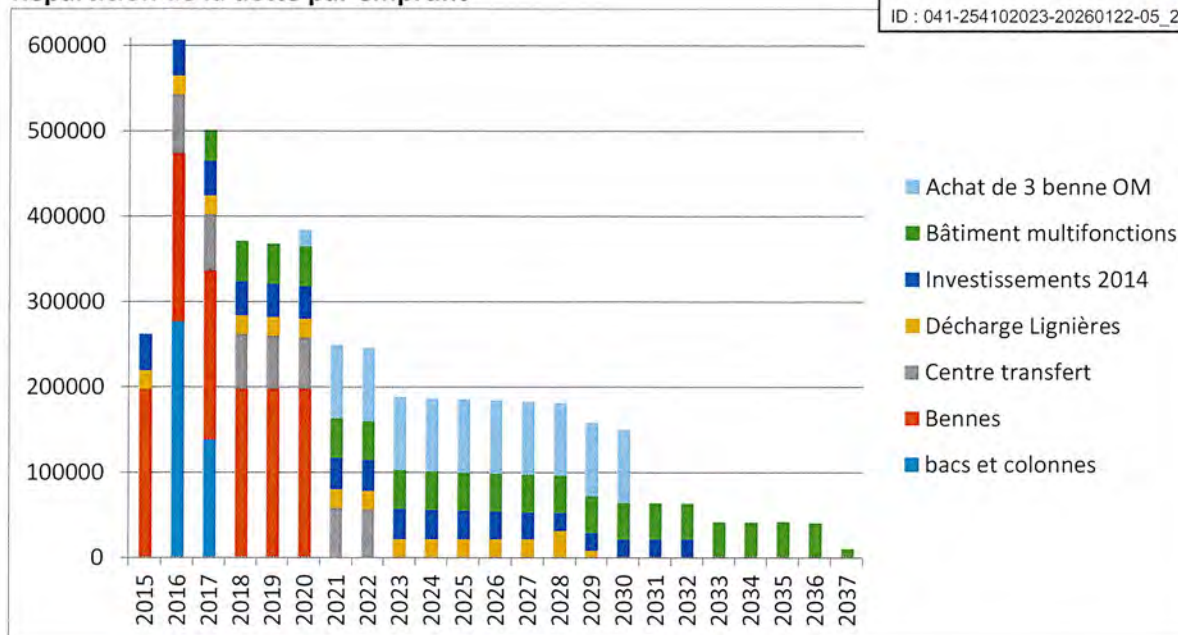
Remboursement de la dette



Évolution du remboursement par emprunt



Répartition de la dette par emprunt



Dette par habitant

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026:

1 063 749.83 €

Population au 1^{er} janvier 2026 :

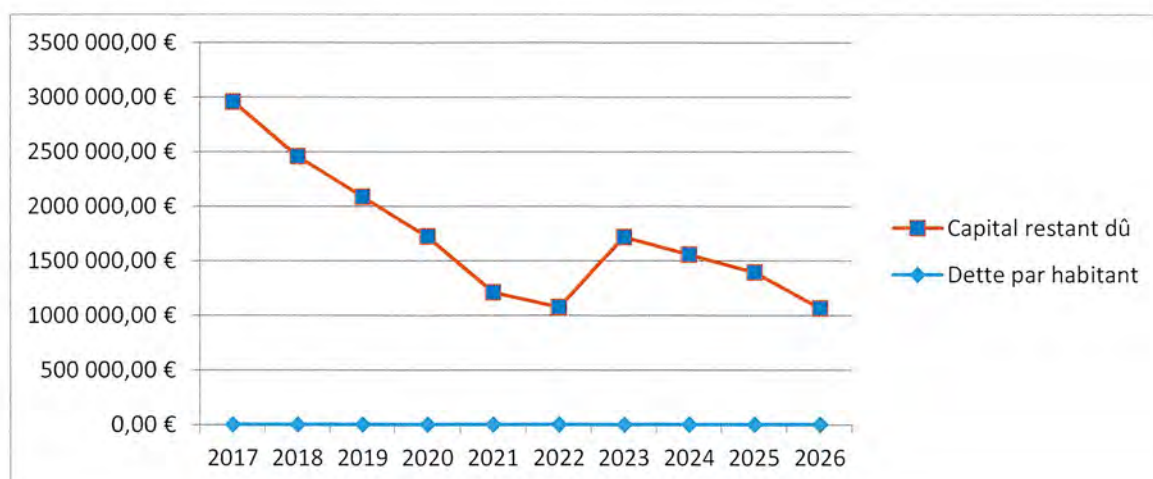
49 771

Dette par habitant au 1^{er} janvier 2026 :

21.37 €

Évolution de la dette par habitant

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû	2 956 751,42 €	2 456 202,98 €	2 085 269,97 €	1 721 048,79 €	1 210 777,61 €	1 072 515,78 €	1 715 038,25 €	1 554 593,63 €	1 392 586,35 €	1 063 749,83 €
Dette par habitant	55,85 €	46,63 €	39,63 €	33,02 €	23,49 €	20,98 €	34,07 €	31,08 €	27,85 €	21,37 €



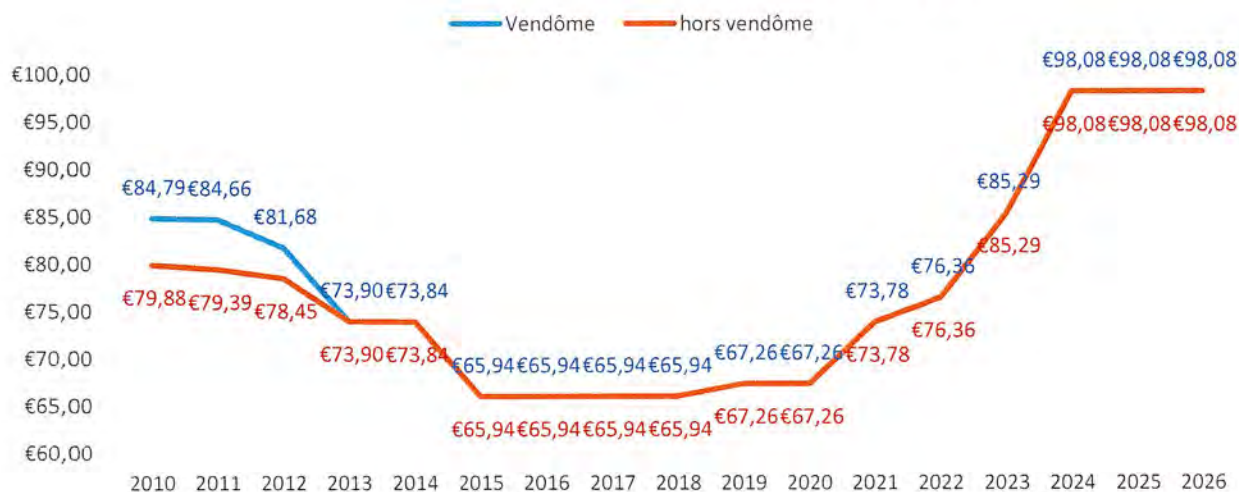
Évolution de la population DGF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population	53 129	52 877	52 678	52 622	52 127	51 550	50 334	50 026	50 002	49 771
Différence/n-1	365	-252	-199	-56	-495	-577	-1 216	-308	-24	-231
Pourcentage/n-1	0,69%	-0,47%	-0,38%	-0,11%	-0,94%	-1,11%	-2,36%	-0,61%	-0,05%	-0,46%

Évolution du coût par habitant

	Vendôme	hors vendôme
2010	84,79 €	79,88 €
2011	84,66 €	79,39 €
2012	81,68 €	78,45 €
2013	73,90 €	73,90 €
2014	73,84 €	73,84 €
2015	65,94 €	65,94 €
2016	65,94 €	65,94 €
2017	65,94 €	65,94 €
2018	65,94 €	65,94 €
2019	67,26 €	67,26 €
2020	67,26 €	67,26 €
2021	73,78 €	73,78 €
2022	76,36 €	76,36 €
2023	85,29 €	85,29 €
2024	98,08 €	98,08 €
2025	98,08 €	98,08 €
2026	98,08 €	98,08 €

Coût du service à l'habitant (€)



Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260122-05_2026_DEL-DE

SLO

DOB 2026

FONCTIONNEMENT

nbre habitants : (1)

49 771

Recettes de fonctionnement par habitant

	Article	Montant	Recettes par habitant (*)
Remboursement rémunération	6419	60 000	1,21
Remboursement sur charge SS et prévoyance	6459	10 000	0,20
Redevance déchetterie	70388	30 503	0,61
Redevance hors syndicat	70611	2 000	0,04
Redevance spéciale (2)	70612	900 000	18,08
Revente matières	7078	300 000	6,03
Autres redevables	70848	5 000	0,10
Remboursement TVA	7024	25 000	0,50
Fctva	744	10 000	0,20
Dotations/participations	74		0,00
dont Communautés communes (3)		4 881 540	98,08
dont Eco-Emballages		642 656	12,91
dont Eco-système		40 000	0,80
dont Eco dds		8 000	0,16
dont Valdelia		40 000	0,80
Autres suventions		25 000	0,50
Produits exceptionnels	7718	10 000	0,20
Subvention compostage partagé	757348	22 796	0,46
Subvention collecte hors foyer	757348	17 903	0,36
Reprise sur provisions pour dépréciations	7817	1 500	0,03
report excédent exercice antérieur	Art 002	3 939 768	79,16
TOTAL RECETTES		10 971 665	220,44

(1) base estimée population DGF 2025

Redevance spéciale payée par les commerçants, les administrations, les associations

(3) Participation des communautés de communes

(*) Recettes par habitant hors fiscalité

Dépenses de fonctionnement par habitant

	Article	Montant	Dépenses par habitant
Fournitures	60	504 000	10,13
Services extérieurs	61	787 500	15,82
Marchés transport, tri, incinération	611	2 300 000	46,21
Marchés pour les déchetteries	611	2 490 000	50,03
Autres services extérieurs	62	354 500	7,12
Impôts et taxes	63	12 000	0,24
Charges de personnel	Chap.12	2 307 936	46,37
Autres charges de gestion courante	65	470 500	9,45
Intérêts des emprunts	66	50 000	1,00
Charges exceptionnelles	67	30 000	0,60
Provisions pour dépréciations	68	20 000	0,40
Amortissements	Art.042	400 000	8,04
Virement à la section d'investissement	Ligne 023	1 245 229	25,02
TOTAL DEPENSES		10 971 665	220,44

INVESTISSEMENT**Recettes d'investissement**

	Article	Montant
Report résultat 2025	Art. 001	167 700
FCTVA	Art 10222	25 000
Emprunt	1641	1 000 000
Subvention géothermie	1312	100 000
Subvention compostage partagé	1312	10 000
Subvention collecte hors foyer	1312	77 000
Virement de la section fonctionnement	Ligne 021	1 245 229
Amortissements	Chap. 040	400 000
Opération d'ordre	Chap. 041	10 000
TOTAL RECETTES		2 867 229

Dépenses d'investissement

Emprunts	Art.1641	300 000
Frais d'études	2031	80 000
Concessions et droits similaires	2051	10 000
Mise au norme des déchetteries suite assurance	21351	60 000
Travaux déchetteries	21351	56 729
Travaux plateforme déchets verts	21351	700 000
Travaux géothermie bat adm et pole tech	21351	400 000
Travaux déchetterie Morée	21351	250 000
Matériel de transport : véhicule	21828	400 000
Matériel informatique	21831	25 000
Mobilier	21848	10 000
Matériel de téléphonie	2185	2 000
Autres immobilisations corporelles (bacs, composteurs, colonnes, bennes)	2188	460 000
Equipement collecte hors foyer	2188	78 500
Equipement compostage partagé	2188	25 000
Opération d'ordre	Art 041	10 000
TOTAL DEPENSES		2 867 229

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 05-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260122-05_2026_DEL-DE



Objet : Rapport d'orientation
budgétaire – Débat d'orientation
budgétaire

Catégorie :

Finances

Date du comité : 20 janvier 2026

Date convocation : 13 janvier 2026

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 32
- votants : 37

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 37

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Nicolas HASLE

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickael
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoît
M GAUTHIER Laurent
M GEROLA Claude
Mme GUENET Laure suppléante
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas

M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LARANGE Philippe
M LIMOUZIN Joseph
Mme LUKACS Julie suppléante
Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante
Mme REGNARD Muriel
M RIOTTEAU Eric suppléant
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre suppléant
Mme VAILLANT Jeanine

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M BRILLARD Jérôme
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
M. DESHAYES Guy
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY
M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG
Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT
M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme AUBERT-NEILZ Maryline
M BARBEREAU Jean
M. BARBIER Bruno
M. BREDON Jérôme
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M. CHAMBRIER Philippe
Mme CHESNESEC Anne
M COURTOIS Julien
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique

Mme FABRI-BERGE Valérie
M FERRAND Arnaud
M FOURMONT Thierry
M FOURNET-FAYARD Pierre
Mme GARNIER Annette
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M LEROI Pascal
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M. MINIER BENOIT
M MOUZDALIFA Rashidi
M. ROUSSELET Benoît

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

M ARZELIER Hugues
M. BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURY Paul
M SAMSON Jean-Pierre
M SECQUEVILLE Bruno

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

M RICHET Alain

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) comporte :

- Les orientations budgétaires envisagées par ValDem portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement avec la précision des hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail.

Le ROB a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

PROPOSE :

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 présenté et annexé à la présente délibération.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 présenté et annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 06-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le  ID : 041-254102023-20260122-06_2026_DEL-DE			
Objet : Fongibilité des crédits	Catégorie : Finances	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 32 - votants : 37	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment l'article L. 5217-10-6,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-15 en date du 28 juin 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

Considérant que, ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant que cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle,

Considérant que l'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue de décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROPOSE :

Il est ainsi proposé au comité syndical d'autoriser le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 07-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le ID : 041-254102023-20260122-07_2026_DEL-DE 			
Objet : Dépenses pouvant être payées sans ordonnancement ou sans ordonnancement préalable	Catégorie : Finances	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 32 - votants : 37	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHEL Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHEL Alain
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHEL Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, et de la demande formulée par le comptable public.

PROPOSE :

Il propose d'autoriser le Service de gestion Comptable de Vendôme à payer :

- sans ordonnancement, les excédents de versement
- sans ordonnancement préalable, les dépenses des organismes ci-dessous :
 - les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
 - le remboursement d'emprunts ;
 - le remboursement de lignes de trésorerie ;
 - les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
 - les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
 - les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
 - les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
 - les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
 - les prestations d'action sociales ;
 - les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
 - les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.
- avant service fait :
 - les locations immobilières ;
 - les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
 - les abonnements à des revues et périodiques ;
 - les achats d'ouvrages et de publications ;
 - les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
 - les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
 - les contrats de maintenance de matériel ;
 - les acquisitions de logiciels ;
 - les prestations de voyage/déplacements ;
 - les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
 - les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le Service de gestion Comptable de Vendôme à payer :

- sans ordonnancement, les excédents de versement

➤ **sans ordonnancement préalable, les dépenses des organismes ci-dessous :**

- les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie ;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
- les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
- les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
- les prestations d'action sociales ;
- les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
- les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.

➤ **avant service fait :**

- les locations immobilières ;
- les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les contrats de maintenance de matériel ;
- les acquisitions de logiciels ;
- les prestations de voyage/déplacements ;
- les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
- les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 08-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le  ID : 041-254102023-20260122-08_2026_DEL-DE			
Objet : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Catégorie : Finances	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 32 - votants : 37	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie
Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain </td> </tr> </table>			Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain
Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « ***dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*** »

Ces « **crédits ouverts** » correspondent aux **crédits nouveaux**, ce qui **exclut les restes à réaliser (RAR)**.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

PROPOSE :

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif **2025** et des décisions modificatives s'élèvent à **2 105 578.63 €**, non compris le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* ».

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de **526 394.65 €** (soit 25% de **2 105 578.63 €**).

Le Conseil Syndical est saisi afin d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif **2026**, dans la limite d'un montant de **526 394.65 €**, selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Code fonction	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 21	21838	020	Matériel informatique	5 000 €
Chapitre 21	21881	020	Conteneurs OMr et recyclables	40 000 €
				45 000 €

TOTAL = 45 000 € (inférieur au plafond autorisé de **526 394.65 €**)

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite d'un montant de **526 394,65 €**, selon la répartition ajustée suivante :

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260122-08_2026_DEL-DE



Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Code fonction	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 21	21838	020	Matériel informatique	5 000 €
Chapitre 21	21881	020	Conteneurs OMr et recyclables	40 000 €
				45 000 €

TOTAL = 45 000 € (inférieur au plafond autorisé de **526 394.65 €**)

Syndicat mixte de collecte et de traitement
des déchets ménagers du val de Loire
Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 09-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le  ID : 041-254102023-20260122-09_2026_DEL-DE			
Objet :Seuil de rattachement des charges et produits	Catégorie : Finances	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 32 ▪ votants : 37	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie
Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain </td> </tr> </table>			Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain
Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

La collectivité est concernée par l'obligation de rattachement des charges et produits à l'exercice qui a pour objet la production des résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses de fonctionnement engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit de recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire de rattachement des charges et produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence financière significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. En outre, le rattachement des charges et produits récurrents, comptabilisés de manière répétitive, chaque trimestre, chaque semestre n'est pas obligatoire à partir du moment où les produits et charges relatifs à une année entière auront été comptabilisés.

PROPOSE :

Le président propose de fixer le seuil de rattachement des autres charges et produits à 15 000 euros.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise M. le Président à fixer le seuil de rattachement des autres charges et produits à 15 000 euros.

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY



syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 10-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le ID : 041-254102023-20260122-10_2026_DEL-DE 
Objet : Créances éteintes – annule et remplace la délibération n°40 2025 DEL	Catégorie : Finances	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 32 - votants : 37	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE
Etaient présents : Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine Communauté du Perche et Haut Vendômois M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie		
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :	
Etaient absents excusés : Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît Communauté du Perche Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHTET Alain		
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY  Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois	

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Considérant la demande de la trésorerie, de remplacer le texte pour les créances éteintes de la manière suivante : « admission en non-valeur » au lieu de « acceptation de l'annulation des titres », il est nécessaire de modifier la précédente délibération n°40 2025 DEL par :

PROPOSE :

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'accepter l'admission en non-valeur des créances éteintes dont le montant s'élève à 6 693.50 €, l'inscription budgétaire est suffisante.

CREANCES ETEINTES 2025

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2021	ACTIS BATIMENT	15.25 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	ACTIS BATIMENT	30.49 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	ACTIS BATIMENT	128.06 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	LES AUTOS VENDOMOISE	132.83 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	CASTORMAT	132.83 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	LABORATOIRE PDL	0.13 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	LABORATOIRE PDL	142.15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	VENDOME FINANCEMENT S	158.72 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2023	CASTORMAT	321.84 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2024	ETS BARRE SAS ECIBP	380.71 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	EISMANN SAS	668.46 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2022	FERREIRA	1 052.66 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2022	FERREIRA	1 052.66 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2023	FERREIRA	2 476.71 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Total		6 693.50 €	

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Accepte l'admission en non-valeur des créances éteintes dont le montant s'élève à 6 693,50 € selon le tableau présenté ci-dessus,**
- **Précise que cette délibération annule et remplace la délibération n° 40 2025 DEL.**


Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois
Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 11-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 22/01/2026 Reçu en préfecture le 22/01/2026 Publié le ID : 041-254102023-20260122-11_2026_DEL-DE 			
Objet : Prise en charge des pertes de revente des cartons (1.05) issus des déchetteries	Catégorie : finances	Date du comité : 20 janvier 2026 Date convocation : 13 janvier 2026			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 32 ▪ votants : 37	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 37	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas </td> <td> M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoît M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme GUENET Laure suppléante Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LIMOUZIN Joseph Mme LUKACS Julie suppléante Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante Mme REGNARD Muriel M RIOTTEAU Eric suppléant Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M BRILLARD Jérôme M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M MENAGE Martial <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie			
Ont donné pouvoir : Mme CHESNESEC Anne ayant donné pouvoir à M Thierry BOULAY M BARBIER Bruno ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG Mme HUET Karine ayant donné pouvoir à Mme Jeanine VAILLANT M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANTHEAU M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique </td> <td> Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M. BREDON Jérôme M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M COURTOIS Julien M DESSAY Eric M DHUY Dominique	Mme FABRI-BERGE Valérie M FERRAND Arnaud M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre Mme GARNIER Annette Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LEROI Pascal Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M. BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre M SECQUEVILLE Bruno <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> M RICHET Alain			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La prestation de tri/conditionnement des cartons ont été attribué à l'entreprise VEOLIA (SOCCOIM) dans le cadre du marché de collecte, transport et traitement des déchets des déchetteries. Ces cartons issus de l'ensemble des déchetteries de ValDem sont acheminés vers le centre de tri de Mur de Sologne pour être triés et conditionnés selon les Prescription techniques minimales du repreneur désigné par ValDem.

Suite à une panne de la presse à balle permettant cette prestation, le titulaire du marché a donc détourné ces cartons sur un autre site. Aucune information n'est parvenue auprès des service de ValDem, encore moins auprès du repreneur (PALM) en charge de la valorisation de ces cartons triés.

Une fois l'incident connu, ValDem a sommé le prestataire de bien vouloir liquider le stock présent (232t, soit plus du tiers de la production annuelle) et de déclencher les enlèvements auprès du repreneur, pour que l'intégralité soit valorisée avant le 31 décembre 2025.

Les conséquences financières auraient pu être très impactantes, mais au 31 décembre 2025, le stock était redevenu normal et le bilan annuel respecté. Il faut souligner l'engagement et la rapidité de mobilisation du repreneur, PALM.

Cependant, cette interruption de valorisation de près de 4 mois a généré une perte financière de revente de ces cartons (car les cours d'achat ont chuté sur cette fin d'année) calcule pour un montant de 2841,38€. Le détail du calcul est présenté ci-dessous.

PROPOSE :

Il vous est proposé au comité syndical de bien vouloir :

- Accepter l'émission d'un titre de recette compensant cette perte au titulaire de ce marché, c'est-à-dire VEOLIA (SOCCOIM° pour un montant de 2481,38 € avec l'appui du tableau ci-dessous.

gestion des cartons de déchetteries

Date du document	Article	Qté	Référence	Prix	Montant total
21/01/2025	1.05A	24 160	D2253481	94,20 €	2 275,87 €
21/01/2025	1.04	2 400	D2253481	74,20 €	178,08 €
06/02/2025	1.05A	26 160	D2262781	94,60 €	2 474,74 €
10/02/2025	1.05A	26 440	D2264087	94,60 €	2 501,22 €
31/03/2025	1.05A	25 860	D2286706	114,00 €	2 948,04 €
01/04/2025	1.04	7 200	D2287541	133,50 €	961,20 €
01/04/2025	1.05A	19 220	D2287541	150,60 €	2 894,53 €
18/04/2025	1.05A	25 480	D2295337	150,60 €	3 837,29 €
23/04/2025	1.05A	26 360	D2296950	150,60 €	3 969,82 €
05/06/2025	1.05A	25 100	D2319217	131,50 €	3 300,65 €
11/06/2025	1.05A	24 660	D2321133	131,50 €	3 242,79 €
20/06/2025	1.05A	23 200	D2326323	131,50 €	3 050,80 €
16/07/2025	1.05A	25 420	D2339068	102,20 €	2 597,92 €
01/08/2025	1.05A	24 720	D2347209	101,10 €	2 499,19 €
17/12/2025	1.05A	27 160	D2411291	92,40 €	2 509,58 €
18/12/2025	1.05A	26 120	D2412211	92,40 €	2 413,49 €
18/12/2025	1.05A	26 734	D2412114	92,40 €	2 470,22 €
19/12/2025	1.05A	26 151	D2412734	92,40 €	2 416,35 €
19/12/2025	1.05A	27 100	D2412686	92,40 €	2 504,04 €
23/12/2025	1.04	3 111	D2414466	72,00 €	223,99 €
23/12/2025	1.05A	23 855	D2414466	92,40 €	2 204,20 €
23/12/2025	1.05A	27 044	D2414572	92,40 €	2 498,87 €
24/12/2025	1.05A	27 100	D2414761	92,40 €	2 504,04 €
29/12/2025	1.05A	25 954	D2415892	92,40 €	2 398,15 €
30/12/2025	1.05A	26 146	D2416823	92,40 €	2 415,89 €
31/12/2025	1.04	2 000	D2417169	72,00 €	144,00 €
31/12/2025	1.05A	24 489	D2417169	92,40 €	2 262,78 €

total tonne	599 344
-------------	---------

ttl vente	63 697,75 €
-----------	-------------

tonnes collectées en dech	vente théorique	Prix
janvier	64,66	6 090,97 €
février	39,86	3 770,76 €
mars	56,2	6 406,80 €
avril	51,44	7 746,86 €
mai	51,16	7 725,16 €
juin	46,42	6 104,23 €
juillet	50,84	5 195,85 €
août	56,9	5 752,59 €
sept	53,06	5 385,59 €
oct	43,56	4 447,48 €
novembre	45,38	4 229,42 €
déc	48,7	4 499,88 €

stock	-8,84	-816,45 €
2025	608,18	66 539,14 €

perte financière -2 841,38 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Accepte l'émission d'un titre de recette compensant cette perte au titulaire de ce marché, c'est-à-dire VEOLIA (SOCCOIM° pour un montant de 2481,38 € avec l'appui du tableau ci-dessus.

Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers du vendémiais

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

 ValDem

des déchets ménagers du vendémiais

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.